



Il y a un an et demi, les élections CSE ont eu lieu. Grâce à vous, la **CGT** est devenue la 3ème organisation syndicale chez Foundever.

**Merci à tous pour votre confiance !**

### Qu'avons-nous fait depuis les élections 2023 ?

#### Concernant le Comité Social Economique Central (CSEC) :

##### Les avancées **CGT** :

**Congés payés après arrêts maladies** : La CGT a été à l'initiative de la demande et a porté en premier le sujet en national concernant la récupération des congés payés à la suite des arrêts maladies. A ce jour, toutes les demandes légitimes sont traitées.

**Dérives managériales** : Alerte sur les problèmes relevés dans l'enquête de satisfaction Foundever.

**Télétravail** : Exigence de l'application de l'accord pour les salariés contraints de partir en télétravail suite à un changement d'activité.

**Communication à distance** : Réclamation pour permettre à tous les salariés de communiquer via les outils de production à distance.

**Formations** : Demande de formation pour les référents harcèlement et incivilités.

**Préparation des CPM** : Rappel des 30 minutes dues aux salariés pour la préparation de leurs CPM.

**Ancienneté des congés** : Obtention du paiement des congés payés pour ancienneté lors du départ.

**Opposition aux pôles inter-sites** : Défense de la souveraineté de chaque site.

**Opposition à l'ATTA** : Lutte pour l'annulation de cet accord (réouverture le 7 janvier 2025).

**Droits CPF** : Vigilance sur la bonne application des droits.

**Réunions extraordinaires** : Demande pour aborder des sujets importants comme la finance.

**Lutte contre la discrimination** : Défense contre les discriminations, notamment pour les salariés ESSH.

**Heures supplémentaires** : Veille au respect du paiement ou de la récupération des heures supplémentaires pour les TM.

Et bien sûr, toutes les actions quotidiennes et victoires locales obtenues par vos élus **CGT** sur chaque site !

#### Concernant les accords :

Et vous avez eu raison, voici pourquoi :

##### Les avancées **CGT** sur les accords :

**En 2023**, la **CGT** a signé plusieurs accords :  
NAO 2023 : Gains financiers, victoire commune avec d'autres syndicats.

**ESSH** : Maintien de l'accord en faveur des salariés en situation de handicap, déjà très complet.

**Égalité Homme-Femme** : Évolution possible à temps partiel pour tous, accès à l'information hors entreprise, et plus de mesures pour l'égalité.

**En 2024**, la **CGT** a signé de nouveaux accords :

NAO : Signé.

Intéressement : Répartition plus équitable au bénéfice des salariés.

DMOS : Meilleure prise en charge du RCR pour tous les salariés en déplacement, répartition des RTT et CP, et prise en charge de l'accord sénior.

**Vous voulez être informés des actualités de la CGT !**



Scan me !